
Loi sur la protection des mammifères marins

La loi de 1972 sur la protection des mammifères marins (*Marine Mammal Protection Act*) interdit la capture et l'importation de certains mammifères marins menacés d'extinction et de leurs produits dérivés, sous réserve de quelques exceptions. Or, l'interdiction a été appliquée à des produits provenant d'espèces non menacées d'extinction. En outre, elle ne s'applique pas aux mammifères marins pris par les autochtones de l'Alaska à des fins de subsistance non plus qu'aux produits dérivés utilisés par ces mêmes autochtones dans la confection et la vente d'articles d'artisanat et de vêtements autochtones authentiques. Il n'existe pas d'exception réservant aux autochtones du Canada un traitement analogue.

Exigences touchant le recyclage du papier journal

Depuis 1988, plusieurs États ont établi des programmes qui encouragent le recyclage des journaux, mais qui ont un effet de distorsion sur les marchés locaux. Ces programmes sont par nature soit facultatifs soit obligatoires, et ils indiquent généralement les niveaux de papier recyclé que doit contenir le papier journal qu'achètent des éditeurs de journaux. Le Congrès n'a pas jusqu'à maintenant adopté de législation sur le recyclage du papier journal, mais certaines mesures ont été proposées, notamment des exigences de contenu, des taxes sur les matières vierges et des stimulants fiscaux propres à encourager l'achat d'équipements de recyclage. La seule mesure de l'Administration américaine concernant le recyclage et pouvant influencer sur le secteur du papier est le décret annoncé le 20 octobre 1993 par le Président Clinton, décret qui prévoit un contenu minimal en matières recyclées dans le papier acheté par le gouvernement fédéral (de 20 % en 1995 à 30 % en 1999). L'objectif des programmes de recyclage est louable, mais l'exigence touchant le contenu minimal en fibres recyclés entrave le commerce.

Normes sur le papier permanent

Les normes du gouvernement américain sur le papier permanent, normes fixées par le *Joint Committee on Printing* du Congrès des États-Unis, servent dans les faits de normes nationales pour la production de papier permanent aux États-Unis. Ces normes utilisent, pour la résistance et le brillant, des spécifications se rapportant au contenu maximum en lignine et au procédé de production, plutôt que des spécifications fondées sur la performance. Ces spécifications ont pour effet de limiter l'accès de certaines exportations canadiennes de pâte.

Contrôles du BATF pour l'alcool industriel

Le fait que le *Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms* (BATF) des États-Unis exige que les importations d'alcool soient livrées par l'entremise d'une usine américaine de fabrication de spiritueux distillés (UFSD) à des fins de vérification de conformité aux normes et de contrôle fiscal constitue une barrière aux exportations canadiennes d'alcool industriel. Cette exigence impose des coûts additionnels considérables aux fournisseurs canadiens et limite leur accès au marché américain. En outre, la nécessité de fournir des renseignements à caractère névralgique sur le plan commercial aux UFSD, qui sont souvent des concurrents directs, posent de graves difficultés aux exportateurs canadiens éventuels.